

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-04-10-009

Séance du 10 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX- PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P	Arrivée à 20h40	Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	Franck GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	Virginie BECQUET
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	Laurence RAVEROT	Anne PIRAT	A	Christian GUILLEMOT
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	Anne FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	P	
Patrick RENARD	P		Anthony RAMBEAU	P	
Franck GENILLON	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian PRADIER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : ASSEMBLEE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU TRESORIER

Rapporteur : Aurore SAMIER

Aurore SAMIER, cinquième adjointe, explique à l'assemblée délibérante que selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « *le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire* ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées par la collectivité dans chacune des sections sur le dernier exercice budgétaire. Madame la Maire, donne acte de sa présentation et constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement au bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il arrête les résultats définitifs.

Accès à la copie en préfecture
001-210102620-20240410-2024-04-10-09-DE
et au fonds de roulement au bilan d'entrée et du
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal de l'année 2023 dressé par Aurore SAMIER, cinquième adjointe, donne acte de sa présentation et constate les identités de valeur avec les indications du compte gestion de relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il arrête les résultats définitifs.

Le résultat de l'exécution du budget 2023 se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	6 819 393,26 €	1 046 406,82 €
Dépenses	6 154 369,49 €	1 696 603,20 €
Solde (R-D)	665 023,77 €	-650 196,38 €
Excédent antérieur reporté	1 757 393,12 €	454 357,49 €
Déficit antérieur reporté		
Solde d'exécution	2 422 416,89 €	-195 838,89 €
Restes à réaliser	0,00 €	-170 713,25 €
Résultat net de clôture	2 422 416,89 €	-366 552,14 €

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire M 57 ;

Il est précisé que Madame la Maire quitte la salle pendant le vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 3 abstentions et 23 voix pour, décide :

- **D'APPROUVER compte administratif 2023 du budget principal.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240410-2024-04-10-09-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024